

NON AU PROJET DE LOI FACILITANT LES INTERNEMENTS PSYCHIATRIQUES EN FRANCE

Le 5 juin 2010, la CCDH a organisé une grande marche de protestation contre le projet de loi pour faciliter les internements psychiatriques, lancé par la ministre française, Madame Roselyne Bachelot

Alors que la psychiatrie n'a toujours pas prouvé son efficacité, il est inadmissible de donner tous les pouvoirs aux psychiatres pour faciliter les internements forcés. La psychiatrie remplacerait-elle la justice ? On peut le penser, car à Genève, il n'est pas inhabituel de remplacer un non-lieu par l'article 64 CP.

L'article 64 CP du code pénal suisse autorise sur décision d'un/e juge, que des « justiciables » soient maintenus internés ou à leur domicile, sous camisole chimique. On a augmenté ainsi, le pouvoir des juges, sans pour autant les tenir responsables des graves dommages collatéraux qui découlent de ces traitements.

A Genève, comme ailleurs en Suisse, les traitements obligatoires ambulatoires existent sous cette forme, depuis des années. Leurs effets tragiques ne sont plus à démontrer. On ne peut résoudre le problème sécuritaire en recourant à la psychiatrie. Les familles ne peuvent et ne doivent plus non plus, accepter inconditionnellement la dégradation physique et mentale d'un/e des leurs.

La loi ne préconise-t-elle pas que tout individu a droit à la préservation de sa santé ?

Tient-on seulement compte des effets secondaires des psychotropes ? Les patients en sont-ils informés avant ? Je vous dis NON. C'est à la longue que ces personnes s'en rendent compte. Mais alors, il est trop tard. Nous avons écrit à la Commission des droits des patients, à Genève. Personne ne réagit comme nous le souhaiterions. Les réponses précises attendues ne viennent pas. Du dehors, tout paraît limpide, mais grattez un peu, et vous découvrirez que le système est pourri de l'intérieur. La réalité est dramatique, alors que les fabricants de ces médicaments n'ont jamais fait autant de bénéfices.

Nous espérons que les Français voteront un NON massif à cette loi inique. En Suisse, la lutte continue, mais le chemin est encore long à parcourir...

Leïla Elisabeth Pellissier
Présidente de PMES - Genève

22 juin 2010